

Conditions générales de vente

Valables au 25 mars 2022

Article 1 - Définitions

- CGV : les présentes conditions générales de vente.
- Client : utilisateur des Produits et Services.
- Contrat : contrat d'exploitation conclu entre le Client et le Fournisseur, constitué du devis accepté par le Client et des conditions générales de vente et d'utilisation.
- Devis : document commercial remis par le Fournisseur au Client, détaillant les services proposés et leur prix.
- Fournisseur : Freshmile SAS.
- IRVE : Infrastructure de recharge pour véhicules électriques, c'est-à-dire un ensemble d'un ou plusieurs Points de recharge et de leurs équipements et aménagements afférents.
- Logiciels : ensemble des sites web, logiciels, applications web et mobiles mis à disposition par le Fournisseur dans le cadre du Contrat.
- Point de recharge : dispositif permettant la recharge d'un véhicule électrique. Il est entendu qu'un Point de recharge peut recharger un véhicule à la fois.
- Point de recharge privé : point de recharge dont l'accès est réservé à certains Utilisateurs, que la recharge soit payante ou gratuite.
- Point de recharge public : point de recharge dont l'accès est ouvert à tous les Utilisateurs, que la recharge soit payante ou gratuite.
- Produits et Services : ensemble des produits, prestations de services et licences logicielles commercialisés par le Fournisseur.
- Utilisateur : utilisateur final du Point de recharge, c'est à dire une personne physique rechargeant un véhicule électrique.

Article 2 - Objet

Les présentes CGV définissent les conditions de la fourniture des Produits et Services au Client par le Fournisseur.

Article 3 - Description des Produits et Services

Les Produits et Services et les Logiciels afférents font l'objet de développements en continu et sont susceptibles d'être mis à jour ou modifiés sans préavis par le Fournisseur. Aussi la liste suivante ne constitue-t-elle pas une description exhaustive :

Logiciels

Freshmile Park, Freshmile Move, Freshmile Charge, application mobile Freshmile Charge, site freshmile.com, et déclinaisons en marque blanche des outils précités.

Services

Exploitation d'un centre de supervision technique d'IRVE, exploitation d'un centre d'appel et d'un centre de relation client, collecte de recettes pour compte propre et pour compte de tiers, gestion de relations d'itinérance pour compte propre et pour compte de tiers, développement informatique afférent.

Fourniture de matériel

Fourniture de cartes SIM et d'abonnements de télécommunication afférents, fourniture d'équipements tels que bornes et modems.

Article 4 - Fourniture et mise en service

Les Produits et Services sont fournis pendant toute la durée du Contrat. La fourniture des Logiciels implique une licence d'utilisation, limitée à l'objet du Contrat. Le Client se voit conférer des droits sur l'utilisation des Logiciels, mais n'acquiert aucun droit de propriété intellectuelle.

Le matériel et son installation, lorsqu'elle est faite par un intervenant du Fournisseur, sont fournis avec une garantie d'un an couvrant les pièces et la main d'œuvre. La date de début de garantie est la plus antérieure des deux dates suivantes : date de la réception du ou des matériels livrés, ou date de la première mise en service du matériel plus un mois.

La mise en service est considérée comme effective à la date de la première réception des données de l'IRVE depuis le site d'installation physique de l'IRVE.

Article 5 - Facturation

Mise en service et abonnement

Le Fournisseur facture les Produits et Services à partir de la date de mise en service. La facture de mise en service est envoyée immédiatement après cette date.

Les factures d'abonnement sont émises à échoir. Les factures sont envoyées par voie électronique. Les envois de facture papier à la demande du Client sont facturés 2 € HT par envoi. Les dépôts de factures sur des plateformes numériques à la demande du Client

nécessitent des procédures particulières qui font l'objet d'une facturation spécifique. Cette facturation est communiquée au Client lors de la mise en place de ces procédures particulières.

Modes de règlement acceptés

Les factures peuvent être payées par virement, par chèque ou par prélèvement bancaire selon les modalités décrites sur les factures.

Réclamations

Les réclamations doivent être adressées par le Client au Fournisseur par voie écrite, avant la date d'échéance de paiement. Dans le cas d'une réclamation partielle, ne portant pas sur l'intégralité de la facture, les montants non affectés par la réclamation doivent être réglés à échéance.

Retards de paiement

Conformément aux dispositions du Code de commerce, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement. Elle est due dès le lendemain de la date d'échéance figurant sur la facture.

Une indemnité complémentaire pourra être réclamée, sur justificatifs, lorsque les frais de recouvrement exposés sont supérieurs au montant de l'indemnité forfaitaire.

Conformément à la réglementation en vigueur, l'indemnité pour frais de recouvrement ne s'applique pas lorsque le Client est en cours de procédure de sauvegarde, de redressement ou de liquidation judiciaire.

Pénalités pour retard de paiement

En cas de retard de paiement constaté, une nouvelle facture sera émise en tenant compte pour chaque jour ouvré de retard d'un montant correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur.

Tarification de la recharge

Pour des raisons techniques, le Fournisseur se réserve le droit de valider les tarifs de recharge décidés par le Client avant de les appliquer. Toute demande de modification de la tarification est répercutée au plus tard sous 30 jours. Ce délai peut être allongé en cas de contraintes dues aux relations d'itinérance.

Les paiements à l'acte par carte bancaire des Utilisateurs font l'objet d'un minimum de facturation de 0,50 € TTC.

Rétrocessions de recettes

Les rétrocessions de recettes dues par le Fournisseur au Client sont émises sous forme d'avoir ou sont directement remboursées, trimestriellement à terme échu.

Article 6 - Responsabilités

Obligations du Client

Le Client est seul responsable de tout préjudice causé par son utilisation des Produits et Services. Le Client est responsable de la sécurisation de ses identifiants permettant l'accès aux Logiciels.

Le Client est responsable du maintien des paramètres de l'IRVE pendant toute la durée du Contrat. Ces paramètres comprennent notamment les réglages du réseau informatique local, du ou des modems et de l'IRVE. Le Client est seul responsable de l'utilisation et de la maintenance de l'IRVE.

Obligations du Fournisseur

Le Fournisseur est responsable de la mise en place de moyens nécessaires au bon fonctionnement des services de l'offre. La disponibilité des Logiciels est garantie au moins égale à 98%.

En cas de non-respect de la disponibilité d'un service, une pénalité forfaitaire et libératoire correspondant à un mois d'abonnement au service correspondant est appliquée. Cette pénalité compense la totalité du préjudice subi et ne peut être activée qu'une fois par mois. Le Client renonce à toute autre réclamation de dommages et intérêts. La demande doit être adressée par écrit au Service clients professionnels.

Dans le cas où le Fournisseur prouve que la défaillance ne lui est pas imputable (ex : mauvaise utilisation des Logiciels, modification des paramètres sur site, défaillance technique d'une IRVE, dysfonctionnement dû à des opérateurs tiers), la pénalité n'est pas due.

De plus, si le Fournisseur doit procéder à un déplacement sur site pour constater une défaillance qui ne serait pas de son fait, le Client reconnaît qu'une intervention sur site lui sera facturée au tarif de 250 € HT, auquel s'ajoute la refacturation des frais réels de déplacement.

Limites de responsabilité du Fournisseur

Le Fournisseur n'est responsable ni de la qualité du réseau de télécommunication utilisé (Ethernet, 4G, etc.), ni des pertes de communication éventuelles, qui pourraient conduire à une mise hors service temporaire de tout ou partie des Produits et Services.

Le Fournisseur n'est pas responsable des problèmes conséquents à une mauvaise installation d'un matériel qui n'aurait pas été installé dans le cadre du Contrat, à un défaut de l'IRVE, à un défaut du véhicule, à une mauvaise manipulation par l'Utilisateur ou à un usage non conforme. L'usage conforme correspond au branchement à l'IRVE via un câble répondant à la réglementation en vigueur d'un véhicule électrique homologué en France ou dans le pays de l'IRVE considérée.

Le Fournisseur n'est pas responsable des éléments annexes aux IRVE comme par exemple l'alimentation électrique des infrastructures de recharge, les câbles de recharge et les véhicules des Utilisateurs ainsi que les services fournis par des opérateurs tiers.

Le Fournisseur n'est pas responsable des éventuels dommages, dégradations, vols concernant les câbles de recharge et les véhicules des Utilisateurs.

Le Fournisseur n'est pas responsable des éventuels dommages indirects, tels que perte d'exploitation, perte de chiffre d'affaires, perte de données, préjudices commerciaux et financiers.

La responsabilité financière du Fournisseur pour les dommages directs est limitée à une fois le montant du Contrat rapporté à une durée maximale de six mois.

Article 7 - Durée, suspension, résiliation

Pour les Produits et Services à caractère non ponctuel, le Contrat est conclu à la date d'acceptation du Devis. Il est valable pour 12 mois à partir de la date de mise en service. La durée du Contrat peut être supérieure à 12 mois, selon l'offre souscrite par le Client.

Au cas où le Client ne respecterait pas les présentes CGV, le Fournisseur se réserve le droit de suspendre les Produits et Services en tout ou partie, après mise en demeure envoyée par lettre recommandée et restée sans effet pendant un délai de quinze jours.

Par exception, le Fournisseur se réserve le droit de suspendre de plein droit les services, sans préavis ni indemnité dans les cas suivants :

- Tentative de piratage des serveurs du Fournisseur à partir des comptes du Client ;
- Utilisation non conforme des Produits et Services.

Passée la durée initiale du Contrat, le Client peut résilier le Contrat avec un préavis de 3 mois. La demande de résiliation doit être adressée par écrit au Service clients professionnels.

Article 8 - Données

Le Fournisseur, en sa qualité de responsable du traitement informatique, s'engage à respecter les dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.

Le Fournisseur a déclaré le traitement de données auprès de la CNIL (déclaration n°1975383). Les données des Clients ne sont pas communiquées à des tiers à des fins publicitaires. Cependant, les données des Clients peuvent être communiquées pour des raisons réglementaires ou techniques, notamment mais pas seulement dans le cadre de l'itinérance de la recharge du véhicule électrique.

Les données relatives aux Points de recharge et sessions de recharge peuvent être transmises à des tiers, comme les sites de cartographie, les opérateurs de mobilité, les plateformes d'itinérance, les services de l'Etat et les organismes mandatés par ceux-ci.

Article 9 - Service clients professionnels

Le Service clients professionnels peut être joint aux coordonnées suivantes :

Freshmile | Service clients professionnels
Aéroport Strasbourg, Bâtiment Blériot, 67960 Entzheim
office@freshmile.com
03 69 24 67 32

Article 10 - Force majeure

Ni le Client ni le Fournisseur ne sont tenus pour responsables de la non-exécution de leurs obligations en cas de force majeure.

Article 11 - Juridiction

Le présent Contrat est régi par la loi française. Les parties s'efforceront de régler amiablement les litiges qui pourront survenir entre eux liés à l'exécution ou à l'interprétation du présent Contrat. A défaut, les parties entendent conférer attribution de juridiction exclusive aux tribunaux de Strasbourg.

Conditions générales d'utilisation

Valables au 25 mars 2022

Article 1 - Objet

Les présentes conditions générales d'utilisation ont pour objet de définir les modalités de mise à disposition des sites, logiciels, applications web et mobiles publiés par Freshmile SAS.

Article 2 - Mentions légales

Freshmile

Société par actions simplifiée au capital de 1921200 €
Siège social : Aéroport Strasbourg, Bâtiment Blériot,
67960 Entzheim, France
RCS Strasbourg n° 818 611 220
Code APE : 7112B
Numéro intracommunautaire TVA : FR 88 818 611 220
Contact : web@freshmile.com
Téléphone : 03 69 24 67 32
Directeur de la publication : M. Arnaud Mora

Hébergeurs : Scalingo, 15 avenue du Rhin, 67100 Strasbourg, France ; Scaleway / Online SAS, 8 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris, France

Article 3 - Définitions

- CGU : les présentes conditions générales d'utilisation des Sites.
- Données Personnelles : toutes données collectées relatives à l'Utilisateur, y compris les cookies, au travers des Sites de la Société.
- Sites : l'ensemble des sites web, logiciels, applications web et mobiles publiés par la Société.
- Société : Freshmile SAS
- Utilisateur : toute personne utilisant les Sites, étant identifiée au moyen d'une adresse email et d'un mot de passe, ou non identifiée.

Article 4 - Accès au contenu

Les Sites proposés par la Société sont disponibles à l'utilisation dans le monde entier, sans exception géographique volontaire.

Les représentations graphiques ou photographiques sur les Sites ne sont pas contractuelles et ne sauraient être interprétées comme représentant exactement les produits et services vendus par la Société.

L'utilisation des Sites implique l'acceptation sans réserve des présentes CGU.

Article 5 - Propriété intellectuelle

Sites

Tous les éléments des Sites sont et restent la propriété intellectuelle et exclusive de la Société. Toute reproduction même partielle, exploitation, rediffusion ou utilisation des éléments des Sites, sous quelque forme que ce soit, est strictement interdite sous peine de poursuites pénales.

Marques

Toute reproduction totale ou partielle des marques et des logos effectuée à partir des éléments des Sites, sans l'autorisation expresse de la Société, est prohibée (Art. L.713-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle).

Contenu

L'Utilisateur s'interdit toute action tendant à s'approprier ou tenter de s'approprier indûment toute information ou tout contenu des fichiers. Le droit d'usage dont bénéficie l'Utilisateur comprend la visualisation des informations sur écran et la copie des documents mis à disposition. Il ne confère pas de droits de reproduction ou de redistribution à des fins commerciales.

Article 6 - Traitement des données personnelles

Conformément à la loi n°78-17 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, les informations à caractère nominatif relatives aux Utilisateurs des Sites pourront faire l'objet d'un traitement automatisé. La Société se réserve le droit de collecter des informations sur les Utilisateurs, y compris en utilisant des cookies. Les Utilisateurs peuvent s'opposer à la divulgation de leurs coordonnées en le signalant à la Société. De même, les Utilisateurs disposent d'un droit d'accès et de rectification des données les concernant. Pour ce faire, les Utilisateurs peuvent contacter la société par email à l'adresse web@freshmile.com.

Le traitement automatisé d'informations, y compris la gestion des adresses e-mail des Utilisateurs des Sites, a fait l'objet d'une déclaration à la CNIL enregistrée sous le numéro 1975383.